

CONDITIONS GENERALES DE L'OPERATION DE FIDELITE DOMIAL RESERVEE EXCLUSIVEMENT AUX LOCATAIRES DOMIAL

1. ORGANISATEUR

La société DOMIAL, SA HLM au capital de 17 552 160,00 € dont le siège social est situé 25 Place du Capitaine Dreyfus - 68000 Colmar, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Colmar sous le numéro 945 651 149, organise une opération de fidélité destinée à ses locataires.

Les présentes conditions générales ont pour objet de fixer les modalités de fonctionnement de l'opération de fidélité. Toute personne bénéficiant des remises prévues dans le cadre de l'opération de fidélité est réputée avoir pris connaissance et accepter sans réserve les présentes conditions générales.

2. DESCRIPTION DE L'OPERATION

L'opération de fidélité est ouverte à toute personne physique majeure, locataire d'un logement appartenant à DOMIAL.

L'opération est exclusivement réservée au titulaire du bail. Néanmoins, les ascendants et/ou descendants occupant le logement bénéficient d'une remise exclusive et non cumulable de 10 % sur le prix de vente public TTC du logement en cas d'achat d'un logement HLM uniquement.

L'opération vise à récompenser la fidélité des locataires du parc de DOMIAL, en leur faisant bénéficier de remises exceptionnelles en cas d'acquisition d'un logement HLM ou d'un logement neuf vendu par DOMIAL (ou toute autre société mandataire de DOMIAL) dans le cas d'un achat concernant leur résidence principale.

Compte tenu des dispositions réglementaires en vigueur, il est précisé que les locataires-occupants ne pourront acheter leur bien qu'après l'avoir occupé durant 2 ans révolus.

Les remises de fidélité se décomposent de la manière suivante :

- Cas de l'achat d'un logement HLM

- **Remise de 10 %** sur le prix de vente public* TTC du logement, pour tous les locataires DOMIAL, quelle que soit leur ancienneté en tant que locataire
- **Remise complémentaire de 2 500 € TTC** (deux mille cinq cents euros) si l'acheteur est locataire depuis plus de 5 ans révolus et moins de 10 ans au moment de la signature de l'avant-contrat
- OU
- **Remise complémentaire de 4 000 € TTC** (quatre mille euros) si l'acheteur est locataire depuis plus de 10 ans révolus au moment de la signature de l'avant-contrat

À noter :

- **Les remises complémentaires ne sont pas cumulables mais alternatives.**
- ***Le prix de vente « public » correspond au prix de vente des logements vacants des grilles de prix de vente validées par le Directeur Général antérieurement à la mise en place de ce dispositif.**

- **Cas de l'achat d'un logement neuf**
 - **Remise de 1 500 € TTC** (mille cinq cents euros) sur le prix de vente public TTC du logement, si l'acheteur est locataire depuis moins de 5 ans au moment de la signature de l'avant-contrat
OU
 - **Remise de 2 500 € TTC** (deux mille cinq cents euros) si l'acheteur est locataire depuis plus de 5 ans révolus et moins de 10 ans au moment de la signature de l'avant-contrat
OU
 - **Remise de 4 000 € TTC** (quatre mille euros) si l'acheteur est locataire depuis plus de 10 ans révolus au moment de la signature de l'avant-contrat

À noter :

- **Les remises complémentaires ne sont pas cumulables mais alternatives.**

3. DUREE DE L'OPERATION

L'opération de fidélité s'applique rétroactivement à compter du 1^{er} novembre 2019..

DOMIAL pourra, à tout moment et sans préavis, modifier, suspendre ou faire cesser cette opération de fidélité, en totalité ou en partie, sous la seule réserve de ne pas porter préjudice aux droits des locataires pour une acquisition d'un logement HLM ou neuf déjà régulièrement validée.

4. MODALITES DE L'OPERATION

Afin de vérifier si l'acheteur est locataire DOMIAL, le service client de DOMIAL vérifiera l'ensemble des données nécessaires dans son système d'informations. Il en va de même pour la validation des remises complémentaires liées à l'ancienneté du locataire ; la date d'entrée dans le parc DOMIAL, sans interruption, faisant foi.

Seuls les locataires à jour dans leurs loyers et leurs charges pourront bénéficier de cette opération de fidélité.

L'opération de fidélité n'est pas cumulable avec toute autre offre commerciale.

5. ACCES AUX CONDITIONS GENERALES

Les conditions générales de l'opération de fidélité sont disponibles sur simple demande par mail à l'adresse crc@domial.fr et peuvent être consultées en ligne dans leur intégralité pendant toute la durée de l'opération sur le site www.domial.fr.

6. DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles des bénéficiaires sont recueillies pour le traitement de l'opération de fidélité visant la gestion et le suivi des clients et sont traitées par les services concernés de DOMIAL.

DOMIAL s'engage à prendre les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives et à les traiter conformément au règlement général sur la protection des données personnelles et à la loi Informatique et libertés.

Les données personnelles ne seront pas communiquées à des tiers, sauf obligation légale.

Elles seront conservées pendant un délai d'un an après la fin de l'opération de fidélité.

Les bénéficiaires disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, à la portabilité et à la limitation du traitement de toutes les informations les concernant, par courrier : DOMIAL - Délégué à la protection des données - 25, place du capitaine Dreyfus - CS 90024 - 68025 Colmar Cedex ou par mail : dpo@domial.fr.

En cas de litige concernant le traitement des données personnelles, les bénéficiaires disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr.

7. LITIGES

Les présentes conditions générales sont régies par la loi française. Toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou l'application des présentes conditions générales sera dans un premier temps appréciée souverainement par DOMIAL et en dernier ressort par les tribunaux compétents de Colmar.